



## **16.18 Organisation de L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE SWISSWRESTLING FEDERATION**

### **Secrétariat / Chef des licences**

---

#### **1. Délégués**

- 1.1 Les régions désignent chacun 10 participants pour l'Assemblée des délégués, les présidents des régions reçoivent du secrétariat général 12 bulletins pour l'AD.
- 1.2 Les membres du comité central sont également considérés comme des délégués.
- 1.3 Les personnes ayant le droit de vote doivent avoir une licence valable, qui sera contrôlée par le chef des licences avant l'AD.
- 1.4 Le chef des licences remet à chaque délégué une carte de vote (une couleur séparée pour chaque région).

#### **2. Invités à l'Assemblée des délégués**

- 2.1 Les personnes suivantes doivent être invitées :
  - Membres d'honneur
  - Département technique (entraîneur national, médecin de la fédération, entraîneur physique)
  - Arbitres FILA – Status
  - Délégué de l'association J+S
  - Swiss Olympic (directeur, responsable de la fédération)
  - OFSPO
  - Swiss Sport Integrity
  - Aide sportive suisse
  - Bibliothèque nationale suisse
  - Association fédérale de lutte suisse
  - Fédération suisse de gymnastique
  - Sportinformation SI
  - Fans Club Swiss Team Lutte / Lutteur (comité)
  - Presse (presse locale, Wolfgang Rytz)
  - Traducteur pour l'Assemblée des délégués

#### **3. Bulletin de l'Assemblée des délégués**

- 3.1 Le bulletin de l'Assemblée des délégués doit être envoyé à tous les délégués et invités.
- 3.2 Un exemplaire doit être envoyé aux présidents des différents clubs (à titre d'information)